

# Prudence partout. Même dans nos salles de pause et repas.



## Distanciation

- Je respecte la distance de 2 mètres\* avec mes collègues ou je demeure derrière la barrière physique qui me sépare d'eux (ex. : plexiglass).

\* La distanciation de 1 mètre n'est plus obligatoire, mais fortement recommandée lorsqu'il y a présence uniquement de travailleurs **qui ne sont pas** en contact avec les usagers ou leur environnement, notamment pour les tâches rapprochées, lors de rassemblements de travailleurs ou dans un espace restreint.



## Port du masque

- Je porte le masque de procédure lors de mes déplacements ou lorsque je suis à moins de 2 mètres\* d'une autre personne et qu'il n'y a pas de barrière physique entre nous.
- Lorsque je ne porte pas le masque, je le dépose sur un papier propre.
- Je change mon masque lors des pauses et des repas, notamment.



## Protection oculaire

- Je désinfecte ma protection oculaire lorsque je l'enlève.
- Je la dépose sur un papier propre ou je la range dans un sac refermable identifié à mon nom.



## Hygiène des mains

- En entrant et en sortant du local.
- Avant et après avoir touché mon masque.
- Avant et après avoir manipulé des objets et appareils partagés.



## Désinfection recommandée

- Je désinfecte ma chaise et ma table après utilisation.
- Je nettoie le four à micro-ondes et autres appareils après usage.
- Je jette les déchets et les objets souillés.

Solidaires au travail, en pause et à la maison  
**Faisons les bons choix**

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Mauricie-et-  
du-Centre-du-Québec

Québec 